



République Française  
Département du Haut-Rhin

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BIESHEIM**  
**SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024 A 19 HEURES**

Nombre de conseillers :

- ✓ élus : 23
- ✓ en fonction : 21
- ✓ présents : 15
- ✓ votants : 18.

Date de convocation : 23/10/2024

**Présents** : Gérard HUG, Maire et président de séance ; Christine DUBUS, adjointe et secrétaire de séance ; Patrick SCHWEITZER, Brigitte SCHULTZ, Lionel KRETZ, Roland DURR, adjoints ; Jeannine ELGER, Nadine URBAN, Eric TAVERNE, Frédéric BRESSON, Muriel GIROIR, Arnaud GRIES, Anthony DURAND, Sylvain CAMPION, Séverine DONZEL, conseillers municipaux ; Marc PICARD, secrétaire auxiliaire.

**Ont donné procuration** : Delphine KOLZ à Arnaud GRIES, Gilles OBERLE à Nadine URBAN, Christelle MUTH à Brigitte SCHULTZ.

**Absents non représentés** : David BOESCH, Barbara SCHAEFFER, Victor REIN.

**Démissionnaires** : Aurélia HEITZMANN, Sandrine LEITE.

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de BIESHEIM, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, après convocation légale en date du 23 octobre 2024, sous la présidence de Gérard HUG, Maire.*

*Monsieur le Maire salue les membres du Conseil Municipal ainsi que la presse puis donne lecture des procurations qui lui ont été remises. Le quorum étant atteint, la séance commence.*

**ORDRE DU JOUR****1. Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance****2. Informations brèves du Maire**

2.1. Programmation des animations de la médiathèque

**3. Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024****4. Administration générale**

4.1. Information : Décisions prises par délégation au Maire

4.1.1. Déclarations d'intention d'aliéner

4.1.2. Marché public

4.1.3. Louage de bien

4.1.4. Mise à la réforme de matériel

4.2. Information : Rapport d'activités 2023 et compte administratif de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach

4.3. Information : Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

**5. Finances**

5.1. Délibération : Demande d'aide communale pour le ravalement de façades d'immeubles

5.2. Délibération : Demande d'aide communale pour les travaux d'entretien des logements communaux

5.3. Délibération : Attribution de bons cadeaux 2024 aux séniors, et organisation de la guinguette printanière du 8 mars 2025

5.4. Délibération : Attribution d'une subvention à la Ligue contre le cancer

5.5. Délibération : Tarifs des droits de place du marché du gui de Noël

5.6. Délibération : Orchestre d'Harmonie Municipale de Biesheim - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un saxophone

5.7. Délibération : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

**6. Agenda – divers**

## **1. Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance**

En vertu de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal désigne à main levée son secrétaire, lors de chacune de ses séances.

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **APPROUVE** le mode de désignation proposé ;
- ✓ **DESIGNE** Madame Christine DUBUS, adjointe, comme secrétaire de séance.

## **2. Informations brèves du Maire**

### **2.1 Programmation des animations de la médiathèque**

Les propositions entrant dans la programmation exceptionnelle et donc très riche du 30<sup>ème</sup> anniversaire à compter du 25 octobre sont :

- Vendredi 25 octobre de 19h30-22h : soirée pyjama autour des histoires et contes ;
- Jeudi 31 octobre : journée escape Game pour les enfants 8-10 ans autour d'un album de l'école des loisirs ;
- Vendredi 8 novembre : soirée découverte des bols tibétains avec une naturopathe de Biesheim ;
- Samedi 16 novembre : atelier couture pour fabrication d'une pochette pour protéger les livres ;
- Vendredi 22 novembre : soirée jeux en partenariat avec la ludothèque de Kunheim :
  - 17h00-18h30 : session pour les tout petits ;
  - 19h30-22h00 : session pour les plus grands ;
- Samedi 30 novembre - Marché du gui : ouverture au public le samedi de 14h00 à 16h00 :
  - 16h30 : histoires pour les petits ;
  - 17h30 : histoires pour les plus grands ;
- Dimanche 1er décembre – Marché du gui : ouverture au public le de 15h00 à 17h00 :
  - 10h30 : histoires pour les petits ;
  - 14h00 : histoires pour les plus grands ;
- Samedi 7 décembre à 10h00 : spectacle de Noël pour les plus jeunes à la salle des fêtes ;
- Samedi 7 décembre : café littéraire bimestriel à la salle Bourgeois.

A ces événements, s'ajoutent les propositions régulières : sacs à histoires, ciné-club, visites des EHPAD, accueils des classes et, bien entendu, ouverture au public.

Durant le mois d'octobre la médiathèque a participé à la semaine bleue avec la commune de Volgelsheim soit 4 ateliers mandalas et 1 animation dictée intergénérationnelle. Elle a également organisé une balade contée, un concert, une conférence et à l'occasion d'octobre rose a pu compter 34 participants.

Ces nombreuses propositions sont organisées avec le soutien actif du club médias qui contribue au dynamisme de la médiathèque et lui permet de rayonner au-delà des limites territoriales de Biesheim.

### 3. **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 est soumis aux conseillers pour approbation.

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024.

### 4. **Administration générale**

#### 4.1 **Information : Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, prévoit que dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil Municipal au Maire, ce dernier doit rendre compte aux conseillers municipaux des actes qu'il a accomplis dans le cadre d'une délégation.

Aussi, le Conseil Municipal est informé des décisions prises.

##### 4.1.1 **Déclarations d'intention d'aliéner**

Terrains				
Adresse	Section	Parcelle	Renonciation DPU	Date de la décision
33 rue des Celtes	24	417	oui	17/09/2024
23 rue Lucien Weil	4	192		17/09/2024
15 rue Oedenbourg	24	201		23/09/2024
6b rue du Sud	5	381		03/10/2024
7 rue des Hirondelles	46	289		07/10/2024
10 rue des Lilas	24	518		15/10/2024

##### 4.1.2 **Marché public**

Marché de services						
Marché	Type de procédure	Objet	Date de signature	Attributaire	Durée	Montant HT
N°02/ST/2024	Marché à Procédure Adaptée	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique	10/09/2024	CHANEAC SPORT SARL 73000 CHAMBERY	13 mois	18 920,00 €

**4.1.3 Louage de bien**

Location de locaux					
Objet	Type de procédure	A compter du	Durée	Attributaire	Montant du loyer
Location de locaux	Bail professionnel	15/10/2024	6 ans	Mme Caroline SCHELCHER Ostéopathe	300 €/mois HC

**4.1.4 Mise à la réforme de matériel**

Le véhicule Renault Kangoo de la flotte communale, immatriculé CK-219-XG, a été accidenté le 2 mai 2024. Celui-ci, âgé d'une douzaine d'année, a été déclaré comme économiquement non réparable du fait du prix des réparations, supérieur à sa valeur vénale.

Etant de plus affecté en surnombre, puisque déjà remplacé, et générant d'importants coûts d'entretien du fait de sa vétusté, il a été décidé de le céder gracieusement au garage dans lequel il était déposé depuis le sinistre. Le véhicule en question sera ainsi retiré de l'inventaire.

Mise à la réforme d'un bien				
N° inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur à neuf	Compte
2182-30	Renault Kangoo CK-219-XG	16/10/2012	14 573.10 €	2182

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **PREND ACTE** des informations relatives aux décisions prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil Municipal au Maire.

**4.2 Information : Rapport d'activités et compte administratif 2023, de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach**

Monsieur le Maire, Président de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach, rappelle que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ainsi, le rapport d'activités 2023, retraçant les missions et les actions de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach, ainsi que les moyens affectés au service du développement du territoire, a été transmis et présenté au conseil municipal.

- ↪ **VU** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↪ **VU** le rapport d'activité 2023 et les comptes administratifs de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach ;
- ↪ **ENTENDU** l'exposé du Maire, Président de la Communauté de communes ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **PREND ACTE** du rapport d'activités et du compte administratif 2023, de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach, ci-annexé.

**4.3 Information : Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D. 2224-1 à D. 2224- 5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, qui présente notamment les indicateurs techniques et financiers. La compétence en question a fait l'objet d'un transfert auprès de la Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach (CCARB).

Monsieur Roland DURR Vice-Président de la CCARB, en charge de l'assainissement et du patrimoine, présente, pour l'exercice 2023, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

- ↪ **VU** les articles D. 2224-1 à D. 2224- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↪ **VU** le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement 2023 de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach ;
- ↪ **ENTENDU** l'exposé de Roland DURR, Vice-Président de la Communauté de communes ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **PREND ACTE** du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, ci-annexé.

**5. Finances**

**5.1 Délibération : Demande d'aide communale pour le ravalement de façades d'immeubles**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal pour accord, la demande de subvention suivante, pour des travaux réalisés par une entreprise pour le compte du demandeur :

Immeuble				
Adresse	Surface des façades en m2	Montant subventionnable	Calcul de l'aide	Montant de l'aide arrondi
9 rue des Fauvettes	200	10 500,00 €	15% du montant TTC plafonné à 5 € du m2	1 000 €
28b rue Lucien Weil	201	13 608,67 €		1 005 €

↪ **VU** la délibération du conseil municipal du 20 mai 2008 définissant les modalités de l'aide communale pour la réfection de façades d'immeubles ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

✓ **APPROUVE** le versement de cette aide financière telles que définies ci-avant.

### **5.2 Délibération : Demande d'aide communale pour les travaux d'entretien des logements communaux**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal pour accord, la demande de subvention suivante, pour des travaux d'entretien réalisés dans un logement communal.

Logement communal			
Adresse	Modalités de calcul de l'aide	Surface concernée	Montant de l'aide arrondi
13 route de l'Industrie	6 € TTC / m <sup>2</sup> de surface au sol, pour les peintures et papiers peints, tous les 5 ans	85,22 m <sup>2</sup>	249 €

↪ **VU** la délibération du conseil municipal du 23 avril 2024 définissant les modalités de subvention pour les travaux d'entretien des logements communaux ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

✓ **APPROUVE** le versement de cette aide financière telles que définies ci-avant.

### **5.3 Délibération : Attribution de bons cadeaux 2024 aux séniors, et organisation de la guinguette printanière du 8 mars 2025**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, la commune de Biesheim propose à ses aînés l'attribution de bons cadeaux à valoir dans les commerces de Biesheim, ainsi qu'une guinguette printanière dont l'objectif est de maintenir des interactions sociales pour les personnes de 70 ans et plus.

Mme Christine DUBUS, adjointe déléguée, précise les conditions de mise en œuvre des bons cadeaux 2024, qui seraient les suivantes :

#### Bénéficiaires

Les personnes âgées de 70 ans et plus au 1er janvier 2024, ayant leur domicile principal à BIESHEIM

#### Formalisme

- Valeur faciale du bon : 10 € ;
- 6 bons de 10 € par personne bénéficiaire ;
- Budget prévisionnel : 60 € x 450 personnes, soit 27.000 € environ ;
- Date limite de validité du bon : 30 juin 2025 ;
- Bon numéroté et nominatif ;
- Liste des personnes bénéficiaires à transmettre au Service de Gestion Comptable de Colmar ;
- Inscription fluorescente pour éviter la duplication frauduleuse ;
- Modèle de bon conçu par le service communication et édité par un imprimeur.

Modalité d'utilisation

- Utilisation dans les commerces et artisans de Biesheim selon liste à valider ;
- Bon non remboursable et non échangeable ;
- Utilisation du bon en une seule fois ;
- Pas d'émission d'un nouveau bon, en cas de perte ou de destruction.

Commerces et artisans de Biesheim

- Liste des commerçants et artisans partenaires à établir suite à leur accord écrit ;
- Remboursement des bons cadeaux sur présentation d'une facture à l'appui des bons.

↪ **ENTENDU** l'exposé de l'adjointe Christine DUBUS,

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **DECIDE** d'attribuer des bons cadeaux pour les seniors de 70 ans et plus, valables dans les commerces locaux de Biesheim, selon les modalités précitées ;
- ✓ **APPROUVE** l'organisation d'une guinguette printanière en mars 2025 ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir la liste nominative des bénéficiaires qui sera transmise au Service de Gestion Comptable de Colmar ;
- ✓ **DECIDE D'INSCRIRE** la dépense afférente au compte 6232 du budget principal 2025.

**5.4 Délibération : Attribution d'une subvention à la Ligue contre le cancer**

Monsieur Lionel KRETZ, adjoint, expose que chaque année, en complément des sommes récoltées par les associations dans le cadre de la campagne d'Octobre Rose, la commune participe financièrement en complétant le montant des dons.

Dans le cadre de la manifestation, un circuit est créé et les participants sont invités à en faire le tour. Chaque tour est comptabilisé, par les sapeurs-pompiers volontaires. Cette année, le nombre total de tours enregistrés est de 1 060, et il est proposé de porter la participation de la commune à hauteur de 3€ par tour, ce qui représente un montant total de 3 180 euros.

- ↪ **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↪ **VU** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- ↪ **VU** le décret N° 2011-495 du 6 juin 2001 relatif à l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- ↪ **Considérant** que le comité de la Ligue contre le cancer a pour but la recherche scientifique et médicale, l'accompagnement des malades et de leurs proches, l'information des publics, la prévention et la promotion des dépistages ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **APPROUVE** le versement de la subvention précitée de 3 180 euros au comité du Haut-Rhin de la Ligue contre le cancer, 11 rue Camille Schlumberger - 68000 Colmar ;
- ✓ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2024 sur le compte de nature 65748.

### **5.5 Délibération : Tarifs des droits de place du marché du gui de Noël**

Patrick SCHWEITZER adjoint, informe le conseil municipal que le marché du gui de Noël reste organisé comme chaque année entre fin novembre et début décembre.

Il se tient traditionnellement sur la place de la mairie en extérieur et est organisé en partenariat avec les associations locales.

Des chalets et abris sont mis à disposition par la commune pour accueillir les exposants retenus, qui viennent faire commerce de produits d'artisanat.

Il convient dans ce cadre de déterminer les tarifs des droits de place correspondants, qui s'établissent ainsi et forfaitairement pour la durée du marché :

- 20 € pour une tente 4m x 4m ;
- 50 € pour un chalet équipé.

- ↪ **VU** l'organisation du marché du gui de Noël ;
- ↪ **VU** les propositions de tarifs ;
- ↪ **ENTENDU** l'exposé de Patrick SCHWEITZER, adjoint ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **APPROUVE** les tarifs des droits de place précités dans le cadre du marché du gui ;
- ✓ **PREND ACTE** que l'encaissement se fera via la régie de recettes « point i ».

### **5.6 Délibération : Orchestre d'Harmonie Municipale de Biesheim - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un saxophone**

Patrick SCHWEITZER adjoint, informe le conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'Orchestre d'Harmonie Municipale de Biesheim, en vue de l'acquisition d'un saxophone destiné à l'usage des musiciens. En effet, dans ce cadre l'association sollicite l'aide financière de la commune.

L'instrument en question se verra affecté à l'un des musiciens qui devra notamment s'engager à assumer toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration et à n'effectuer aucune modification sur celui-ci.

Par ailleurs, le détenteur qui gardera l'usage exclusif de l'instrument tant qu'il sera membre de l'association, s'engagera également à le restituer, le cas échéant, en bon état et à payer les éventuels frais de réparation nécessaires.

Le montant de l'aide sollicité s'élève ainsi à 3 180 € TTC.

- ↪ **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↪ **VU** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- ↪ **VU** l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- ↪ **VU** le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- ↪ **VU** la délibération du conseil municipal du 19 mars 2024, relative au vote du budget primitif ;
- ↪ **ENTENDU** l'exposé de Patrick SCHWEITZER, adjoint ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 180 € à l'association l'Orchestre d'Harmonie Municipale de Biesheim ;
- ✓ **PRÉCISE** que cette subvention exceptionnelle est versée compte tenu de la nécessité d'acquiescer un nouvel instrument ;
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention exceptionnelle sont prévus au budget 2024 avec la nature 65748.

**5.7 Délibération : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

- ↪ **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1 ;
- ↪ **VU** le budget principal 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, comme suit :

Section investissement chapitre budgétaire		Crédits ouverts en 2024	DM 2024	Montant autorisé avant vote BP 2025
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>669 823 €</b>		<b>167 456 €</b>
2031	Frais d'études	659 823 €		164 956 €
2033	Frais d'insertion	5 000 €		1 250 €
2051	Concessions et droits similaires	5 000 €		1 250 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 776 802 €</b>		<b>694 201 €</b>
2111	Terrains nus	361 252 €		90 313 €
2113	Terrains aménagés autres que voirie	449 000 €		112 250 €
2115	Terrains bâtis	100 000 €		25 000 €
2117	Bois et forêts	5 000 €		1 250 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	21 500 €		5 375 €
2128	Autres agencements et aménagements	47 000 €		11 750 €
21311	Bâtiments administratifs	0 €		0 €
21312	Bâtiments scolaires	5 000 €		1 250 €
21318	Autres bâtiments publics	506 000 €	0 €	126 500 €
21321	Immeubles de rapport	60 000 €		15 000 €
21351	Bâtiments publics	37 271 €		9 318 €
2152	Installations de voirie	671 500 €		167 875 €
21534	Réseaux d'électrification	170 800 €		42 700 €
21561	Matériel roulant	5 000 €		1 250 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	49 501 €		12 375 €
215731	Matériel roulant	81 000 €		20 250 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	36 000 €		9 000 €
21621	Biens sous-jacents	3 150 €		787 €
21828	Autres matériels de transport	0 €		0 €
21831	Matériel informatique scolaire	1 500 €		375 €
21838	Autre matériel informatique	15 001 €		3 750 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	7 000 €		1 750 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 000 €		2 250 €
2188	Autres	135 328 €		33 832 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 309 000 €</b>		<b>327 250 €</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	438 002 €		109 500 €
2313	Constructions	675 998 €		169 000 €
2315	Installation matériel et outillage technique	195 000 €		48 750 €
2316	Restauration des collections et œuvres d'art	0 €		0 €
<b>TOTAUX</b>		<b>4 755 626 €</b>		<b>1 188 906 €</b>

**6. Agenda - Divers****Réunions :**

- ▶ 26 novembre : ..... Commissions Réunies ;
- ▶ 17 décembre : ..... Conseil Municipal ;
- ▶ 14 janvier ..... Commissions Réunies.

**Manifestations :**

- ▶ 11 novembre ..... Commémoration de l'armistice 1918 ;
- ▶ 23 novembre ..... Sainte Barbe ;
- ▶ 29 et 30 novembre, 1<sup>er</sup> décembre ..... Marché du gui de Noël ;
- ▶ 14 décembre ..... Arbre de Noël ;
- ▶ 5 janvier 2025 ..... Commémoration de la mort de Julius LEBER ;
- ▶ 9 janvier 2025 ..... Vœux VIP ;
- ▶ 17 janvier 2025 ..... Vœux au personnel ;
- ▶ 2 février 2025 ..... Anniversaire de la libération de Biesheim ;
- ▶ 8 mars 2025 ..... Guinguette printanière.



*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire déclare la séance levée à vingt heures.*

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil Municipal du 17 décembre 2024

*Gérard HUG*  
*Président de séance*

*Christine DUBUS*  
*Secrétaire de séance*

**ORDRE DU JOUR****1. Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance****2. Informations brèves du Maire**

2.1. Programmation des animations de la médiathèque

**3. Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024****4. Administration générale**

4.1. Information : Décisions prises par délégation au Maire

4.1.1. Déclarations d'intention d'aliéner

4.1.2. Marché public

4.1.3. Louage de bien

4.1.4. Mise à la réforme de matériel

4.2. Information : Rapport d'activités 2023 et compte administratif de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach

4.3. Information : Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

**5. Finances**

5.1. Délibération : Demande d'aide communale pour le ravalement de façades d'immeubles

5.2. Délibération : Demande d'aide communale pour les travaux d'entretien des logements communaux

5.3. Délibération : Attribution de bons cadeaux 2024 aux seniors, et organisation de la guinguette printanière du 8 mars 2025

5.4. Délibération : Attribution d'une subvention à la Ligue contre le cancer

5.5. Délibération : Tarifs des droits de place du marché du gui de Noël

5.6. Délibération : Orchestre d'Harmonie Municipale de Biesheim - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un saxophone

5.7. Délibération : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

**6. Agenda – divers**

<b>LISTE DE PRESENCE</b>		
<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Statut</i>
HUG Gérard	Maire	présent
SCHWEITZER Patrick	Premier adjoint	présent
SCHULTZ Brigitte	Deuxième adjoint	présente
KRETZ Lionel	Troisième adjoint	présent
DUBUS Christine	Quatrième adjoint	présente
DURR Roland	Cinquième adjoint	présent
ELGER Jeannine	Conseiller municipal	présente
URBAN Nadine	Conseiller municipal	présente
TAVERNE Eric	Conseiller municipal	présent
BRESSON Frédéric	Conseiller municipal	présent
GIROIR Muriel	Conseiller municipal	présente
BOESCH David	Conseiller municipal	absent - non représenté
GRIES Arnaud	Conseiller municipal	présent
SCHAEFFER Barbara	Conseiller municipal	absente - non représentée
LEITE Sandrine	Conseiller municipal	démission au 15/09/2022
KOLZ Delphine	Conseiller municipal	absente - procuration à Arnaud GRIES
OBERLE Gilles	Conseiller municipal	absent - procuration à Nadine URBAN
DURAND Anthony	Conseiller municipal	présent
HEITZMANN Aurélia	Conseiller municipal	démission au 17/08/2021
MUTH Christelle	Conseiller municipal	absente - procuration à Brigitte SCHULTZ
CAMPION Sylvain	Conseiller municipal	présent
DONZEL Séverine	Conseiller municipal	présente
REIN Victor	Conseiller municipal	absent - non représenté